



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, tenue au Chalet des loisirs, ce 9 novembre 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Marilynne Perreault
Siège #2 - Gilles Arbour
Siège #5 - Serge Forest
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Mélanie Laberge
Siège #4 - Yanick Langlais

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Émilie Boisvert. Monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette session.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette session a été donné le 4 novembre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
 - 3.1- Octroi d'un mandat d'arpentage d'une partie du lot 5 655 275
 - 3.2- Pavage de la rue du Domaine-des-Diamants
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Marilynne Perreault
Il est résolu à l'unanimité**

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

308-2022-11

3.1 - Octroi d'un mandat d'arpentage d'une partie du lot 5 655 275

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir une partie du lot 5 655 275 dans le cadre d'étude du projet d'assainissement des eaux;



CONSIDÉRANT QU'une opération cadastrale doit être fait avant d'acquérir une partie du lot 5 655 275;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de CRGH Arpenteurs-Géomètres au montant de 2 975 \$, plus les taxes applicables, plus les frais de cadastre;

**Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu à l'unanimité**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'OCTROYER le mandat d'opération cadastrale à CRGH Arpenteurs-Géomètres au montant de 2 975 \$, plus les taxes applicables, plus les frais de cadastre;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 23-053-10-721-00.

309-2022-11

3.2 - Pavage de la rue du Domaine-des-Diamants

CONSIDÉRANT QU'une liste des travaux de voirie locale ont été autorisé dans le cadre de la Programmation autorisée par la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de traitement de surface et d'asphaltage de la rue du Domaine-des-Diamants sont autorisée par la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Pavage LP au montant de 36 975,00 \$, plus les taxes applicables, pour le pavage de la rue du Domaine-des-Diamants;

CONSIDÉRANT QUE des travaux préparatoire tel que du rechargement et creusage de fossé ont dû être fait;

**Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu à l'unanimité**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'ACCEPTER la soumission de Pavage LP pour les travaux de pavage tel que soumis;

D'ACCEPTER la facture de l'Entreprise S.E. Morin inc. au montant de 8 756,81 \$;

D'ACCEPTER les factures d'asphalte général inc. au montant de 8 193,41 \$

D'APPLIQUER cette dépenses au GL 23-043-10-721-00.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.



**Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 39.

Émilie Boisvert
Mairesse
trésorier

Martin Chaput
Directeur général et greffier-